

CS Investment Funds 2

(la «**Société**»)

Société d'investissement à capital variable
5, rue Jean Monnet, L-2180 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg B 124 019

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à participer à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

des actionnaires (l'«**AGA**») qui se tiendra au siège social de la Société, 5 rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le

mardi 10 octobre 2023 à 11h HEC.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Approbation et ratification des distributions versées aux actionnaires au cours de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le rapport du Conseil d'administration;
3. Rapport du réviseur d'entreprises indépendant;
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2023;
5. Affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2023;
6. Décharge au Conseil d'administration en fonction au cours de la période concernée sur l'exécution de ses obligations pour l'exercice clos le 31 mai 2023;
7. Approbation de la nomination de Marc Berryman au Conseil d'administration à la suite de la démission de Dominique Délèze;
8. Élections et réélections des administrateurs:
 - a. Jonathan Griffin (non exécutif)
 - b. Eduard von Kymmell (non exécutif)
 - c. Evanthe Savvoulidi
 - d. Marc Berryman
 - e. Petra Borisch
9. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice qui se clôturera le 31 mai 2024;
10. Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 mai 2023 et des périodes ultérieures jusqu'au prochain vote.

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Si vous souhaitez assister à l'assemblée générale annuelle, vous êtes invités à vous inscrire au moins **3** jours civils avant la date de l'assemblée auprès de la société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A. Les inscriptions peuvent être effectuées par fax au numéro +352 43 61 61 402 ou par e-mail à l'adresse list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, les actionnaires sont priés de faire bloquer leurs actions auprès du dépositaire au moins trois (3) jours civils avant la date de l'assemblée et de remettre au siège social de la Société un certificat de blocage attestant que ces actions resteront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle.

Les actionnaires peuvent également voter par procuration à l'aide des formulaires de procuration disponibles auprès du siège social de la Société. Pour être pris en considération, les formulaires de procuration dûment complétés et signés devront parvenir au siège social de la Société au moins trois (3) jours civils avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action, toutes catégories confondues, détenue au jour de l'assemblée générale annuelle donne droit à une voix, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée. Les actionnaires ne détenant que des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les actionnaires sont informés par la présente que le rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé et le dernier rapport annuel peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration